

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, Madame Sylvie LUCISANO

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à M. Michel CHAVALARD
Mme Manon DOYELLE pouvoir à M. Patrice BADARD

Délibération n°20261008DEL13

ACTION EDUCATIVE

Attribution des subventions "Sorties Scolaires" 2025-2026

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien au monde associatif, la commune peut accorder des subventions aux associations de coopératives scolaires afin de les aider dans leurs projets d'école.

Il est proposé d’attribuer une subvention « Sorties Scolaires », d’un montant global de 4 200 €. Le montant de l’enveloppe est réparti dans les écoles au prorata du nombre d’élèves qui ont participé à une sortie scolaire dans l’année.

Il est proposé de verser aux coopératives scolaires des écoles, les subventions correspondant à la participation de Ville selon la répartition ci-dessous :

LIBELLE	Subvention Sorties Scolaires 2025 - 2026
OCCE Alsace Lorraine Maternelle	283,28 €
OCCE Alsace Lorraine élémentaire	569,03 €
OCCE Ferdinand Buisson	549,33 €
OCCE La Garenne maternelle	125,63 €
OCCE La Garenne élémentaire	662,64 €
OCCE Jean Jaurès	241,41 €
OCCE Jean Macé élémentaire	443,40 €
OCCE Jean Moulin	258,65 €
OCCE Jules Ferry maternelle	150,26 €
OCCE Jules Ferry élémentaire	268,50 €
OCCE Pierre Cot élémentaire	438,48 €
OCCE COOP Saint-Exupéry maternelle	209,39 €
TOTAL	4 200,00 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles pour l’année 2026 selon le tableau ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L’UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,



Jérémie BRÉAUD

LE MAIRE

13 oct. 2026